

Les Pères de la Confédération avaient pour tâche de rapprocher des collectivités peu peuplées, éparpillées sur un vaste territoire. Ces collectivités étaient non seulement séparées par des barrières naturelles qui pouvaient sembler insurmontables, mais divisées par des divergences profondes sur les plans de l'intérêt économique, de la langue, de la religion, du droit civil et de l'éducation. Les communications, peu développées, les reliaient, avant tout, au monde situé hors des limites de l'Amérique du Nord britannique.

À tous ces problèmes, les Pères de la Confédération ne pouvaient trouver qu'une solution : le fédéralisme. Les provinces n'osaient pas s'isoler, et elles ne pouvaient pas fusionner. Mais elles pouvaient se fédérer, ce qu'elles firent. Ainsi, elles se sont pourvues d'un gouvernement central fort et d'un Parlement national, mais elles se ménagèrent une large marge d'autonomie.

## La Constitution

L'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* (A.A.N.B.), voté par le Parlement de Londres, a créé cette fédération, cette nouvelle nation. Exception faite de deux points de détail, il s'agit purement et simplement de la mise en forme statutaire de résolutions rédigées par des délégués des territoires appelés à devenir le Canada. Aucun représentant du gouvernement britannique n'a assisté ni participé de quelque façon que ce soit aux conférences au cours desquelles ces résolutions ont été adoptées.

La Constitution canadienne est donc entièrement l'œuvre de Canadiens, sauf pour ce qui est de l'appellation officielle du pays (« dominion ») et des dispositions destinées à permettre au Parlement de sortir d'une impasse entre le Sénat et la Chambre des communes.

Par peur d'offenser les Américains, le gouvernement de Londres insista auprès des Pères de la Confédération qui avaient proposé l'appellation « Royaume du Canada », pour qu'ils envisagent un autre titre. Ce qu'ils firent, en s'inspirant du psaume 72, où se trouve le vieux mot normand « dominion », qui paraissait convenir tout à fait pour décrire la nation naissante : « Qu'il domine de la mer à la mer, et du fleuve aux extrémités de la terre ». Ce terme, expliquèrent les Pères de la Confédération à la reine Victoria, était digne de la nouvelle nation, et son choix constituait la preuve de leur indéfectible allégeance à la monarchie.

Le gouvernement britannique, par ailleurs, insista pour que les Pères de la Confédération conçoivent une disposition qui permette de sortir d'une impasse éventuelle entre le Sénat et la Chambre des communes; leurs réflexions aboutirent à la rédaction des articles 26 à 28 de l'Acte, dont on ne s'est jamais servi.